

Bienvenue chez TEMPUR®

Merci et félicitations d'avoir choisi TEMPUR®. Vous venez de rejoindre la grande famille Tempur® afin de profiter du confort incomparable et des avantages liés à l'allègement de la pression. Rien ne ressent votre corps, ne le soutient ni s'y adapte comme notre matériau TEMPUR®. Ce guide comporte tout ce que vous devez savoir pour entretenir et profiter au mieux de votre produit TEMPUR®. Pour des informations spécifiques au produit rendez-vous sur le site www.tempur.com

Entretien de vos produits TEMPUR®

Livraison de votre matelas

Pendant l'expédition, les housses des articles volumineux tels que les matelas peuvent se déplacer par rapport à leur position initiale. Une fois que vous avez déballé et placé votre produit TEMPUR®, laissez le temps au matériau TEMPUR® de s'adapter à la température ambiante. Ensuite, vous pouvez simplement ajuster et éliminer les plis de la housse avec la main.

Cette odeur de "nouveau produit"

Certaines personnes remarquent une légère odeur qui se dégage de leur nouveau matelas TEMPUR® une fois déballé. Cette odeur est tout à fait inoffensive et disparaîtra après une courte période d'utilisation. Laissez le produit s'aérer ou "respirer", de préférence à découvert dans un endroit bien ventilé avant et après l'utilisation afin d'accélérer ce processus.

Entretien du matériau TEMPUR

Le matériau TEMPUR® est un matériau viscoélastique thermo-sensible à cellules ouvertes qui absorbe et répartit uniformément le poids de votre corps pour un confort maximal. Les propriétés sensibles à la température aident le matériau à s'assouplir, à se comprimer pour épouser la forme et le poids uniques de votre corps à température ambiante moyenne pour un soutien personnalisé. La haute densité du matériau TEMPUR® assure une stabilité dimensionnelle et un confort maximum. Le matériau TEMPUR® réagit à l'impact thermique du corps. La viscoélasticité du matériau garantit que votre TEMPUR® reprend sa forme initiale après compression. Ce délai varie en fonction de la température. Vous pouvez vous attendre à une sensation plus ferme à des températures inférieures ou égales à 18°C. Par contre, plus la température est élevée, plus votre TEMPUR® sera moelleux.

S'habituer à la sensation

Si votre précédent matelas ou oreiller utilisait des méthodes de soutien plus traditionnelles telles que des ressorts, il est probable que votre matelas TEMPUR® vous donne une sensation initiale différente. Les propriétés uniques du matériau TEMPUR® peuvent prendre un certain temps avant que le corps ne s'adapte et s'habitue à cette sensation.

La période d'adaptation

MATELAS TEMPUR®

Plus vous passez de temps dans votre lit : à vous reposer, à lire ou à regarder la télévision, mieux c'est. Les mouvements supplémentaires aideront les cellules du matériau TEMPUR® à s'ouvrir. En s'ouvrant, les cellules "respirent" et réagissent plus rapidement au poids et à la température, mais elles reprennent leur forme initiale. L'utilisateur peut avoir l'impression que le matelas devient plus mou, mais en fait, les propriétés d'allègement de la pression de votre produit ne changent pas

Il est inutile de retourner le matelas

Chaque modèle de matelas est constitué de plusieurs couches, de sorte que vous ne dormiez que sur la face supérieure. Pour prolonger la durée de vie de nos produits, il est nécessaire de faire tourner le matelas de la tête aux pieds de façon périodique afin de minimiser la déformation des couches supérieures causées par le corps.

OREILLERS TEMPUR®

- Au cours des 2 à 3 premières semaines de votre acquisition, il peut être utile de se servir de l'oreiller comme d'un coussin pendant la journée pour améliorer le soutien et les bienfaits d'allègement de la pression lorsque vous dormez.
- Secouez et massez l'oreiller pour remettre le garnissage en place après son utilisation (cela concerne les oreillers remplis de granulés de matériau TEMPUR®).

Déplacement, transport, stockage et élimination













Sauf disposition contraire, les produits BY TEMPUR® ne doivent PAS être pliés ni comprimés dans une forme différente de celle de leur forme originale, car vous risquez d'endommager le matériau et de perdre toutes les propriétés et les avantages qu'il apporte.

Les règles suivantes s'appliquent lors du déplacement, du transport, du stockage et de l'élimination des produits TEMPUR® :

- En raison de la nature du matériau des produits TEMPUR®, il peut se comprimer légèrement pendant le transport ou le stockage. Le produit devrait retrouver sa taille normale après un court moment à température ambiante.
- Les produits TEMPUR® doivent être stockés dans leur forme originale.
- Les matelas TEMPUR® doivent être stockés à plat, idéalement dans leur emballage d'origine.
- Les produits TEMPUR® doivent être stockés dans un environnement sec (maximum 65 % d'humidité relative).
- Pour l'élimination de votre produit usagé, veuillez-vous adresser aux autorités locales de votre pays.
- Matériaux constitutifs - voir l'étiquette d'entretien, qui se trouve à l'intérieur de la couverture.

Symboles

Les symboles suivants sont utilisés sur le produit, l'emballage ou dans ce manuel.

 Fabricant	 Date de fabrication	 Numéro de lot	 Marquage CE en tant que dispositifs médicaux de classe I conformément aux exigences du règlement sur les dispositifs médicaux (EU) 2017/745
 Dispositif médical	 Orientation du produit imprimé sur l'âme en mousse du matelas	 Consultez la notice d'utilisation	 Présence dans le produit de latex de caoutchouc naturel utilisé comme matériau de construction
 Évitez les flammes nues	 Limite d'humidité	 Garder au sec	 Poids de l'utilisateur maximum recommandé

Marquage CE

De nombreux produits TEMPUR® sont marqués CE en tant que dispositifs médicaux de classe 1, pour la prévention ou la réduction du risque de développer des escarres, ce qui signifie que les propriétés du produit répondent aux exigences de la directive 93/42/CEE.

Veuillez vérifier l'étiquette de lavage pour savoir si le produit que vous avez acheté est marqué CE.

L'utilisation prévue des produits marqués CE est de prévenir ou de réduire le risque de développer des escarres chez les adultes. Cet effet est obtenu grâce aux propriétés de répartition de la pression du matériau TEMPUR®.

Les produits marqués CE sont destinés aux soins à domicile. Il est important de repositionner régulièrement les utilisateurs immobilisés.

Les matelas et les surmatelas TEMPUR® marqués CE conviennent pour des poids allant jusqu'à 150 kg.



En cas d'incident grave avec le produit, le fabricant et l'autorité compétente dans le pays de résidence de l'utilisateur doivent être informés.


Pour rapporter un incident au fabricant, signalez-le en tant que réclamation de garantie en suivant les instructions indiquées dans la section « Garantie » du présent manuel.

Autres instructions d'utilisation

Avertissements et précautions

Les symboles et textes ci-dessous seront utilisés pour attirer votre attention sur de possibles situations dangereuses et indésirables. Sachez que le non-respect de ces instructions peut entraîner des blessures graves ou des dommages pour le produit.


	AVERTISSEMENT	Faites attention aux situations ou aux pratiques pouvant causer la mort ou de graves blessures
	ATTENTION	Faites attention aux situations ou aux pratiques pouvant causer des blessures modérées ou mineures
	IMPORTANT	Faites attention aux situations ou aux pratiques qui pourraient causer un endommagement du produit ou d'un autre bien


 Avertissement : Ne laissez pas les nourrissons, les jeunes enfants ou les personnes âgées sans surveillance sur le matelas ou l'oreiller s'ils ne peuvent pas facilement se retourner tout seuls.

 Avertissement : Il est important de repositionner régulièrement les utilisateurs immobilisés.

La négligence entraîne des incendies - nous recommandons fortement de ne pas fumer au lit ou lors de l'utilisation des produits.

 Avertissement : Risque d'incendie : garder les produits à l'écart des flammes nues

 Attention : N'utilisez pas d'alèse sur les matelas ou les surmatelas TEMPUR® car elles peuvent réduire les propriétés de redistribution de la pression. Pour obtenir un soutien optimal, nous suggérons d'utiliser directement un drap sur le matelas.

 Attention : Notez que le matériau TEMPUR® fonctionne mieux en réaction à la chaleur naturelle de l'utilisateur, par conséquent une couverture chauffante ou une bouillotte n'est pas recommandée. La chaleur provenant d'une couverture chauffante compensera temporairement la sensibilité à la température dans le matériau TEMPUR®. Toutefois, si l'utilisateur préfère quand même utiliser une couverture chauffante, nous suggérons de le faire en plaçant celle-ci sur un drap afin d'éviter le contact direct avec le matériau TEMPUR®.

- IMPORTANT : Suivez toujours les instructions d'utilisation du fournisseur de la couverture chauffante.
- IMPORTANT : Si votre bouillotte présente une fuite qui mouille, tâche ou endommage votre matelas, cela invalidera votre garantie.

IMPORTANT :

- Les matelas TEMPUR® doivent toujours être placés sur une base ventilée, par ex. des ressorts ou des lattes, afin d'éviter l'accumulation d'humidité dans le matelas.
- N'utilisez pas un oreiller TEMPUR® lorsque vous avez les cheveux mouillés, car cela pourrait endommager le matériau.

- Ne déroulez pas un surmatelas TEMPUR® lorsqu'il est froid, car vous risquez déchirer ou de fissurer le matériau en mousse. Laissez le surmatelas TEMPUR® s'adapter à la température ambiante avant de le dérouler.
- Ne pliez pas et ne comprimez pas votre produit TEMPUR® pour lui donner forme car cela risque d'endommager le matériau.
- Ne modifiez pas et ne réparez pas votre produit car cela invalidera votre garantie.

Nettoyage et entretien

- La plupart des housses textiles peuvent être retirées et lavées. Suivez les instructions de nettoyage indiquées sur l'étiquette de votre produit située à l'intérieur de la housse textile.
- Les housses textiles spéciales contenant un matériau TEMPUR® qu'il n'est pas possible de laver ou de nettoyer à sec, peuvent facilement être retirées pour permettre de les aérer ou de les brosser.

Oreiller Down Luxe TEMPUR® :


- Retirez le sac de la mousse contenant les granulés du matériau TEMPUR® avant de laver la housse en duvet.
- Utilisez une lessive sans enzyme pour la housse en duvet et séchez au sèche-linge avec quelques balles de séchage (ou des balles de tennis propres) pour éviter que le duvet ne s'agglutine et s'assurer qu'il sèche uniformément.
- N'utilisez pas d'adoucissant sur la housse en duvet.
- La housse en duvet doit être complètement sèche avant de l'utiliser ou de la stocker.
- Astuce : Pesez la housse de l'oreiller Down Luxe (sans le sac de mousse) avant le lavage. Passez la housse au sèche-linge après son lavage jusqu'à ce qu'elle fasse le même poids qu'avant le lavage. Vous saurez alors que la housse en duvet est complètement sèche.


IMPORTANT :

- Ne pas lavez le matériau TEMPUR®.
L'oreiller TEMPUR® EasyClean fait exception à cette règle et peut être lavé (suivez les instructions de nettoyage spécifiques indiquées sur l'étiquette du produit, située à l'intérieur de la housse textile de cet oreiller).
- Ne nettoyez pas le matériau TEMPUR® à la vapeur ou à sec.

IMPORTANT

- Les produits TEMPUR® doivent être régulièrement aérés pour enlever l'humidité.

 Attention : Après avoir lavé la housse textile, assurez-vous que la housse textile du matelas soit replacée conformément à l'orientation imprimée sur le côté de l'âme en mousse du matelas. Le matériau TEMPUR® qui apporte un confort et un allègement de la pression optimisés se situe uniquement sur la partie supérieure de l'âme.

 Attention : Après avoir lavé les housses textiles des sièges ou des coussins comportant des couches de mousse, veuillez tenir compte de l'orientation de l'âme en mousse lors du réassemblage des produits. Le matériau TEMPUR® qui apporte un confort et un allègement de la pression optimisés se situe uniquement sur la partie supérieure de l'âme.

Informations techniques sur le produit

- Certains produits TEMPUR® ont un revêtement anti-dérapant sur la face inférieure. Ce revêtement assure que le produit ne glisse pas lorsqu'il est utilisé.

- Les produits TEMPUR® sont proposés en plusieurs tailles ainsi que dans des dimensions personnalisées. Le poids du produit dépend de sa taille. D'autres informations sont à votre disposition sur demande.
- Matériaux constitutifs - voir l'étiquette du produit, située à l'intérieur de la housse textile.

Latex

Certains produits TEMPUR® sont fabriqués à partir de couches de mousse avec le matériau TEMPUR® sur le dessus et avec un adhésif qui contient du latex entre les couches.

Vérifiez l'étiquette du produit située à l'intérieur de la housse textile pour voir si le produit que vous avez acheté contient du latex.

Le matériau TEMPUR® et la housse textile ne contiennent pas de latex

Normes de sécurité incendie



Avertissement : Risque d'incendie : garder les produits à l'écart des flammes nues

Produit TEMPUR®	Sécurité incendie
Matelas, surmatelas	EN 597-1 (essai de brûlure de cigarette)
Matelas, surmatelas (versions ignifuges)	BS 7177 Faible risque - DS/EN 597-1 (cigarette) DS/EN 597-2 (allumette) BS 5852 (Crib 5) sur la mousse
Oreillers, coussins et produits de positionnement (Garnissage moulé et granulé)	EN/ISO 12952-1 (essai de brûlure de cigarette)
Oreillers, coussins et produits de positionnement, moulé (Versions ignifuges)	(EN/ISO 12952-1 (essai de brûlure de cigarette) EN/ISO 12952-2 (allumette) BS 5852 (Crib 5) sur la mousse
Oreillers, coussins et produits de positionnement avec garnissage granulé (Versions ignifuges)	EN/ISO 12952-1 (essai de brûlure de cigarette) EN/ISO 12952-2 (allumette) BS 5852 (source 2) sur la mousse
Oreiller Down Luxe (Versions ignifuges)	BS 5852 (source 2) sur des miettes de mousse BS 5852 (source 2) sur les duvets

Fabricant



Dan-Foam ApS
Holmelund 43
5560 Aarup
Danemark

* Dan-Foam ApS est une filiale de TEMPUR-Sealy International, Inc

GARANTIE TEMPUR®

Le présent document établit les conditions et les exclusions de la garantie TEMPUR® pour les produits TEMPUR® neufs vendus aux consommateurs dans le monde entier (à l'exclusion des États-Unis et du Canada).

Qui propose la garantie TEMPUR® ?

Le fabricant des produits TEMPUR® (sauf ceux situés aux États-Unis et au Canada) est Dan-Foam ApS, société constituée au Danemark sous le numéro d'immatriculation DK-24209709. Adresse du siège social : Holmelund 43, 5560 Aarup, Danemark (le « fabricant »). Dan-Foam ApS est une filiale de TEMPUR-Sealy International, Inc.

Que couvre la garantie ?

Le fabricant garantit que tous les produits TEMPUR® neufs et authentiques sont exempts de défauts du matériau dus à un vice de fabrication ou à des matériaux défectueux pendant la période de garantie applicable (voir la section - Quelle est la durée de la garantie ?) sauf si le produit est spécifiquement exclu ou qu'une exclusion s'applique (voir la section - Exclusions).

La garantie TEMPUR® est valable pour les produits achetés par les consommateurs partout dans le monde (sauf aux États-Unis et au Canada) auprès du fabricant ou d'un revendeur agréé, pour un usage personnel et non dans le cadre d'une entreprise, d'un commerce ou d'une profession. Une liste des revendeurs agréés est à votre disposition sur www.tempur.com

Quelle est la durée de la garantie ?

La durée de la garantie TEMPUR® est indiquée sur l'emballage du produit ou à l'intérieur, ou telle qu'indiquée ci-dessous, à partir de la date d'achat (sauf lorsque le produit est un modèle d'exposition ou de démonstration, auquel cas la garantie démarre à compter de la date de fabrication).

La durée de la garantie est généralement indiquée dans le tableau des garanties. Le fabricant vous conseille toutefois de vérifier les conditions de la garantie s'appliquant au pays où vous avez à l'origine acheté votre produit, car différentes durées de garantie peuvent s'appliquer. Pour ce faire, veuillez-vous rendre sur www.tempur.com

Produit : Âmes en mousse	Garantie du produit	Que couvre la garantie ?
<ul style="list-style-type: none"> • Tous les matelas TEMPUR®, sauf indication contraire ci-dessous • Les surmatelas TEMPUR® pour les systèmes de lit North et Promise (nous n'avons pas le produit Promise) 	10 ans	Les défauts du matériau dus à des défauts de fabrication ou des matériaux, ou les changements qui provoquent une indentation visible de plus de 2 cm dans le matériau TEMPUR.
<ul style="list-style-type: none"> • TEMPUR® Original (15, 19, 20, 21, 25, Deluxe 17 (seulement lorsque la housse est en velours), Deluxe 22, Deluxe 27, Breeze 22, Breeze 27) • TEMPUR® Cloud (19,21,25, Breeze 22, Breeze 27) • TEMPUR® Sensation (19,21,25, Deluxe 22, Deluxe 27, Breeze 22, Breeze 27) • Surmatelas TEMPUR® 7 • Matelas TEMPUR® Experience • Matelas TEMPUR Relaxation 	Garantie limitée de 15 ans* (voir la remarque en dessous du tableau)	Les défauts du matériau dus à des défauts de fabrication ou des matériaux, ou les changements qui provoquent une indentation visible de plus de 2 cm dans le matériau TEMPUR.
<ul style="list-style-type: none"> • Surmatelas TEMPUR® 5 • TEMPUR® Futon All Seasons™ • TEMPUR® Futon Deluxe (7 cm) 	5 ans	Les défauts du matériau dus à des défauts de fabrication ou des matériaux, ou les changements qui provoquent une indentation visible de plus de 2 cm dans le matériau TEMPUR.
<ul style="list-style-type: none"> • Surmatelas TEMPUR®Deluxe 3,5 • Surmatelas TEMPUR® 3,5 	3 ans	Les défauts du matériau dus à des défauts de fabrication ou des matériaux, ou les changements qui provoquent une indentation visible de plus de 2 cm dans le matériau TEMPUR.
<ul style="list-style-type: none"> • TEMPUR® Futon Basic (6 cm) • TEMPUR® Futon Simple (6 cm) 	2 ans	Les défauts du matériau dus à des défauts de fabrication ou des matériaux, ou les changements qui provoquent une indentation visible de plus de 2 cm dans le matériau TEMPUR.
<ul style="list-style-type: none"> • Tous les oreillers, coussins, cales TEMPUR® moulés et autres TEMPUR® Home 	3 ans	Les défauts du matériau dus à des défauts de fabrication ou des matériaux, ou les changements qui provoquent une indentation visible de plus de 2 cm dans le matériau TEMPUR.
<ul style="list-style-type: none"> • Tous les oreillers TEMPUR® garnis de granulés de matériau TEMPUR® : <ul style="list-style-type: none"> ○ Oreillers Traditional ○ Oreillers Comfort ○ Oreiller Ombracio ○ Oreiller Long Hug ○ Oreiller Down Luxe 	3 ans	Défauts du matériau dus à des défauts de fabrication ou des matériaux
<ul style="list-style-type: none"> • TEMPUR® Bicycle Pad – Selle de Vélo • TEMPUR® Sleep Mask – Masque de sommeil 	2 ans	Défauts du matériau dus à des défauts de fabrication ou des matériaux.

Produit : HousSES	Garantie du produit	Que couvre la garantie ?
<ul style="list-style-type: none"> Elle couvre TOUS les produits, sauf indication contraire ci-dessous 	2 ans	Défauts du matériau dus à des défauts de fabrication ou des matériaux.
<ul style="list-style-type: none"> Housse pour TEMPUR® Futon Simple 	1 an	Défauts du matériau dus à des défauts de fabrication ou des matériaux.
<ul style="list-style-type: none"> Housse pour Oreiller TEMPUR® Down Luxe 	3 ans	Défauts du matériau dus à des défauts de fabrication ou des matériaux.
Produit : Lits et éléments de couchage	Garantie du produit	Que couvre la garantie ?
<ul style="list-style-type: none"> Tous les sommiers, cadres de lit et têtes de lit TEMPUR® sauf indication contraire ci-dessous TOUS les éléments du système de couchage : les modules de télécommande, les modules de massage et les moteurs pour lit 	2 ans	Défauts du matériau dus à des défauts de fabrication ou des matériaux.

*Garantie limitée - Si vous effectuez une réclamation valide après 5 ans à partir de la date d'achat, le fabricant vous fournira un matelas équivalent sous réserve que vous payiez un pourcentage du prix du matelas de remplacement**, consultez le tableau des pourcentages ci-dessous : Par ailleurs, certains pays peuvent proposer une garantie de 10 ans pour ces produits, veuillez donc vous adresser à votre magasin Tempur local ou vous rendre sur le site Web pour obtenir des détails.

An 0 à 5 - Rien à payer	
An 6 - Payer 10 % du PVC actuel	An 11 - Payer 60 % du PVC actuel
An 7 - Payer 20 % du PVC actuel	An 12 - Payer 70 % du PVC actuel
An 8 - Payer 30 % du PVC actuel	An 13 - Payer 80 % du PVC actuel
An 9 - Payer 40 % du PVC actuel	An 14 - Payer 90 % du PVC actuel
An 10 - Payer 50 % du PVC actuel	An 15 - Payer 95 % du PVC actuel

**Le prix du matelas de remplacement sera soumis au prix publié dans la liste de prix de vente conseillé du fabricant en vigueur dans le pays au moment de la réclamation.

Que ferons-nous ?

Lorsqu'une réclamation valable est effectuée conformément à la présente garantie TEMPUR®, le fabricant doit proposer, à sa convenance, soit de réparer le produit défectueux, soit de fournir gratuitement un produit de remplacement équivalent.

Le fabricant doit rembourser les frais de livraison raisonnables liés au retour d'un produit défectueux en vue d'une réparation ou d'un remplacement dans la mesure où la réclamation est valable aux termes de la présente garantie TEMPUR® et que le produit est retourné depuis une adresse située dans le pays du revendeur agréé ayant vendu le produit. Le produit réparé ou remplacé sera livré sans frais à une adresse située dans le pays du revendeur agréé ayant vendu le produit. Dans toutes les autres circonstances, tous les frais de livraison liés à des réparations ou à des remplacements sont de la responsabilité de l'acheteur.

En cas de remplacement, le fabricant s'efforcera de fournir un produit de remplacement de la même gamme. Toutefois, si la gamme de produits a été interrompue ou si le produit n'est pas disponible, le fabricant se réserve le droit de fournir un produit de remplacement qui, à sa seule discrétion, est similaire au produit défectueux.

La garantie TEMPUR® fournit une couverture à partir de la date d'achat (ou de la date de fabrication en cas de produits d'exposition/de démonstration) du produit d'origine. La garantie n'est pas renouvelée lors de la fourniture d'un produit réparé ou remplacé. Dans ces circonstances, la garantie TEMPUR® s'applique pour le reste de la période à compter de la date d'achat ou de fabrication initiale, selon le cas.

Exclusions

La garantie TEMPUR® ne s'applique pas si :

- Le produit a été acheté usagé, d'occasion ou auprès d'une personne autre qu'un revendeur agréé ou directement auprès du fabricant. Une liste des revendeurs agréés est à votre disposition sur tempur.com
- La procédure de réclamation établie par la garantie TEMPUR® (voir la section « Comment effectuer une réclamation en vertu de la garantie TEMPUR® ? ») n'a pas été suivie correctement.
- Le produit n'a pas été utilisé et/ou manipulé avec les précautions d'usage et/ou conformément aux instructions d'utilisation, aux instructions de nettoyage et de maintenance énoncées dans la Notice d'utilisation et sur tempur.com
- Le produit a été délibérément endommagé ou a été endommagé à la suite d'une négligence, de coupures, de brûlures, d'inondations ou de toute autre utilisation inappropriée de votre part ou de la part d'un tiers.
- Le défaut est causé par le fait que le produit a été plié, comprimé ou exposé à des températures froides pendant un laps de temps entraînant la déchirure ou la déformation permanente du matériau.
- Le produit a été mouillé ou imbibé contre les recommandations du fabricant.
- Le produit est très taché, sale et/ou peu hygiénique.
- Le produit a été altéré ou réparé sans l'autorisation préalable du fabricant.
- Le produit a été surchargé ou utilisé à mauvais escient par rapport aux restrictions de poids du fabricant.
- Le défaut est le résultat d'une usure normale.
- La garantie ne s'applique pas aux fermetures éclair de la housse des produits TEMPUR®, sauf si celles-ci sont défectueuses à la réception du produit.
- Pour les matelas (dans la gamme des produits marqués CE), le défaut ou la modification du produit ne représente qu'une différence mineure ou une modification normale qui n'a pas de conséquences sur les propriétés du produit relatives à la répartition de la pression.

Comment effectuer une réclamation en vertu de la garantie TEMPUR® ?

Pour effectuer une réclamation en vertu de la garantie TEMPUR®, vous devez :

- Contacter le revendeur agréé auprès duquel vous avez à l'origine acheté le produit (le « vendeur »). Si le vendeur n'est plus en activité ou n'est plus un revendeur agréé TEMPUR®, veuillez contacter le fabricant.
- Présenter la facture d'origine ou le reçu de caisse comme preuve d'achat.
- Avoir correctement rempli le certificat de garantie TEMPUR® qui vous a été remis au moment de l'achat ou le formulaire en ligne à votre disposition sur tempur.com/warranty. Veuillez enregistrer votre garantie TEMPUR® dans les plus brefs délais après votre achat.
- Retourner le produit au vendeur ou au fabricant (mais seulement si le fabricant a demandé le produit). Si le fabricant décide que la réclamation est valide conformément aux conditions de la présente garantie TEMPUR®, les frais de livraison raisonnables vous seront remboursés pour le retour du produit défectueux dans la mesure où le produit est retourné depuis une adresse située dans le même pays que celui du vendeur.

Notre responsabilité envers vous

La responsabilité du fabricant est limitée au coût de la réparation et/ou du remplacement du produit en vertu de la garantie TEMPUR®. En conséquence, le fabricant ne sera pas responsable des pertes ou des dommages quelconques résultant de l'achat, de la possession, de la vente ou de l'utilisation des produits. Néanmoins, le fabricant n'exclut ni ne limite en aucune manière sa responsabilité en cas de décès ou de blessures résultant de sa négligence, d'une fraude ou d'une déclaration frauduleuse.

Les produits sont vendus uniquement pour un usage domestique et privé. Le fabricant n'assume aucune responsabilité envers vous en cas de perte de profit, de perte d'activité, d'interruption d'activité ou de perte d'opportunité commerciale.

Vos droits légaux

La garantie TEMPUR® n'affecte pas les droits légaux du consommateur en vertu de la loi en vigueur, mais vise à renforcer les droits du consommateur, le cas échéant.